

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1906)
Heft: 62

Vereinsnachrichten: Assemblée générale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



REVUE MENSUELLE, ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ DES PEINTRES
ET SCULPTEURS SUISSES

Administration, Rédaction: MAX GIRARDET, Berne.

Septembre 1906.

N° 62.

September 1906.

Prix du numéro 25 cent.
Prix de l'abonnement pour non-sociétaires . . Fr. 5.— par an.

Preis der Nummer 25 Cts.
Abonnementspreis für Nichtmitglieder . . Fr. 5.— per Jahr

SOMMAIRE:

Assemblée générale. — Sécession. — Concours.

INHALTSVERZEICHNIS:

Generalversammlung. — Sezession. — Preis-Ausschreiben.

Assemblée générale.

L'assemblée générale aura donc lieu, comme cela a été annoncé dans le n° 60 du journal, au restaurant de l'Enge intérieure, dimanche le 7 octobre à 10 $\frac{1}{2}$, et l'assemblée des délégués samedi le 6 octobre à 2 $\frac{1}{2}$ h. à l'hôtel des Boulanger, à Berne.

L'ordre du jour reste le même (n° 60 et son supplément), plus les propositions suivantes:

1. *Proposition du Comité central:* Aucun artiste ne pourra à l'avenir faire partie du Jury de deux expositions nationales, ni de deux expositions du Turnus, *consécutives*. A chaque nouvelle exposition, le Jury devra être composé d'autres membres qu'à la précédente exposition. Ne pourront être élus que des artistes.

2. *Proposition de la Section de Zurich:* Notre société organisera une 2^{me} exposition en 1907.

3. *Proposition de M. Hans Emmenegger:*

Création de réservations de forêts-vierges en Suisse.

Dans l'organe de la „Ligue pour la beauté“, organe apportant d'intéressants articles et richement illustré, je lis avec plaisir que deux membres de la Société des forestiers suisses, Messieurs Henri Badoux de Montreux et Robert Glutz de Zurich, ont fait à la dernière assemblée de cette société la proposition de nommer une commission permanente, devant référer à l'assemblée de 1907 au sujet de savoir s'il est possible et désirable de créer des réservations de forêts-vierges.

„Quelques parcelles de forêts typiques, de 20 à 100 hectares, seraient enlevées à toute influence humaine et abandonnées aux seules lois naturelles et revenir ainsi à l'état de forêts-vierges, état dans lequel elles devront être laissées pour les générations futures.“

Les deux initiateurs ont fait leur proposition au point de vue *scientifique*. A mon avis, nous devrions les encourager, en partant, nous, du point de vue *artistique*. Je propose que notre assemblée générale décide: „De remercier les deux initiateurs et de leur assurer notre concours par tous les

moyens dont nous disposons, afin que leur idée puisse être mise en exécution le plus tôt possible.

Nous savons tous ce que l'art français doit à la forêt vierge de Fontainebleau, et combien d'artistes elle a inspiré. De même, ces forêts-vierges à créer en Suisse serviraient aux futures générations d'artistes. Et non seulement les artistes, forestiers et naturalistes y trouveraient un riche butin, mais elles deviendraient une curiosité digne d'intérêt pour chacun. La génération actuelle, certes, n'en profitera guère. Mais n'est-il pas de notre devoir de penser à l'avenir?

Hans Emmenegger.

Continuation de la Liste des Candidats présentés à l'Assemblée générale du 6/7 octobre, à Berne.

Section de Lucerne:

M. Karl Schobinger, peintre, Villa Weinbergli, Lucerne.
Turnus 1904, 1905, 1906.

Section de Genève:

M. Blanchet, Alexandre, peintre.
„ Bouvier, François, sculpteur.
„ Demole, Henri, peintre.
„ Jacobi, Jacques, peintre.
„ Jacot-Guillarmod, graveur-ciseleur.
„ l'Huillier Eugène, peintre.
„ Morerod, Albert, peintre.
„ Pellegrini, Alfred, peintre.
„ Schmidt, Albert, peintre.

Section de Berne:

M. Behrens, Frank, Bienné Turnus 1906.
„ Hopf, Frédy, Thoune „ 1906.
„ Surbeck, Victor, Berne „ 1906.

Sécession.

Nous avons reçu de Monsieur J. C. Kaufmann, président de la Sécession, deux envois, contenant les déclarations de sortie de notre société, de

Messieurs: J. C. Kaufmann, Lucerne.
Ed. Renggli, Lucerne.
Franz Elmiger, Lucerne.
Jean Danner, Lucerne.
E. Hodel, Lucerne.
Eduard Renggli, Lucerne.
Nikl. v. Pfyffer, Lucerne.
J. Muheim, Lucerne.
Hans Bachmann, Lucerne.

A. Gos, Genève.
Pereda, Lugano.
De Micheli, Genève.
S. Herzig, Bâle.
S. Kägi, Zurich.
Louis Gianoli, Genève.
Th. Vollmar, Berne.
Karl Lüthy, Berne.

Perte totale à ce jour 17 membres.

Concours.

La Direction de la Société de développement (Kurvorstehung) de Meran ouvre un concours pour une affiche en couleur, devant servir à faire valoir Meran comme station climatérique. Il est laissé pleine et entière liberté à l'artiste pour le choix du sujet. — L'affiche devra être exécutée dans la grandeur originale de 100:70 cm, marges comprises (de préférence format en hauteur).

L'affiche devra contenir, en caractères bien lisibles, la légende suivante:

„Meran, Kurort im deutschen Südtirol. Kurgemeinden: Meran, Obermais, Untermais, Gratsch.“ Les travaux doivent être terminés de manière à pouvoir être directement reproduits; ils ne doivent contenir plus de 5 couleurs et doivent être envoyés franco jusqu'au 1^{er} décembre 1906 à la Kurvorstehung Meran.

Chaque artiste doit mettre un Motto sur son travail, et mettre sous pli fermé le même Motto avec son nom et son adresse. — Le nom de l'artiste sera mis sur l'affiche choisie pour la reproduction.

Il sera décerné 3 prix: I. 800, II. 600, III. 400 couronnes.

Les travaux primés deviennent propriété de la „Kurvorstehung“, qui se réserve le droit exclusif de reproduction pour n'importe quel but. — Tous les travaux seront exposés publiquement à Meran. Les non-primés seront renvoyés après l'exposition à leurs auteurs.

Le Jury nommé par la „Kurvorstehung“ et la société des artistes de Meran se compose de Messieurs: Konstantin Bauer, Tony Grubhofer et Theodor Spöttl, peintres de l'académie, puis de Messieurs: Dr Christomannos, F. W. Ellmenreich, Dr Richard Putz et Dr Hans Steiner.

Pour la direction de la station climatérique

Meran:

Sign.: Dr S. Huber, Directeur.

Enfin une fois un concours avec des prix potables! Que nos directeurs de chemins de fer, de fêtes fédérales et cantonales le prennent comme exemple!